

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10208

Numéro SIREN : 817 439 615

Nom ou dénomination : Orano Chinese Project

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 29435



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Orano Chinese Project S.A.S.
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Orano Chinese Project S.A.S.
125 avenue de Paris – 92320 Châtillon

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais, (" private company limited
by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

PricewaterhouseCoopers Audit SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
672006483 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Orano Chinese Project S.A.S.

125 avenue de Paris – 92320 Châtillon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Orano Chinese Project S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2022

KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin
Associé

Séverine Scheer
Associée



Orano Chinese Project SAS

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF.....	6
COMPTE DE RESULTAT (1/2).....	7
COMPTE DE RESULTAT (2/2).....	8
1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	9
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
2.1. Créances et dettes	9
2.2. Comptes courants financiers	9
2.3. Informations fiscales.....	9
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	10
4. NOTES SUR LE BILAN.....	11
4.1. Etat des échéances des créances à la clôture	11
4.2. Capitaux propres.....	12
4.3. Etat des échéances des dettes à la clôture.....	13
4.4. Charges à payer	14
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14

BILAN ACTIF

	Note Annexe	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
<i>En euros</i>					
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Actif immobilisé					
Frais de recherche et de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		-	-	-	-
Total immobilisations corporelles		-	-	-	-
Participations		-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total immobilisations financières		-	-	-	-
Total actif immobilisé		-	-	-	-
Actif circulant					
Matières premières et autres approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Total stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	4.1	23 615.94	-	23 615.94	27 579.33
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total créances		23 615.94	-	23 615.94	27 579.33
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Instruments de trésorerie		-	-	-	-
Disponibilités		-	-	-	-
Total trésorerie		-	-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Total actif circulant		23 615.94	-	23 615.94	27 579.33
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF		23 615.94	-	23 615.94	27 579.33

BILAN PASSIF

<i>En euros</i>	Note Annexe	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	4.2	32 100.00	32 100.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau	4.2	(8 198.67)	(4 853.92)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4.2	(3 963.39)	(3 344.75)
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
Total capitaux propres	4.2	19 937.94	23 901.33
Autres fonds propres			
Produit des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
Total autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
Total provisions pour risques et charges		-	-
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4.3 & 4.4	60.00	60.00
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3 & 4.4	3 618.00	3 618.00
Dettes fiscales et sociales		-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		-	-
Instruments de trésorerie		-	-
Produits constatés d'avance		-	-
Total dettes		3 678.00	3 678.00
Ecarts de conversion passif		-	-
TOTAL GENERAL PASSIF		23 615.94	27 579.33

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

<i>En euros</i>	Note Annexe	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		-	-
Ventes de produits		-	-
Prestations de services		-	-
Chiffre d'affaires (1)		-	-
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		-	-
Transferts de charges		-	-
Autres produits		-	-
Total des produits d'exploitation		-	-
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		-	-
Variation de stocks (marchandises)		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		-	-
Autres achats et charges externes		3 963.39	3 344.75
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-
Salaires et traitements		-	-
Charges sociales		-	-
Dotations d'exploitation		-	-
Autres charges		-	-
Total des charges d'exploitation		3 963.39	3 344.75
Résultat d'exploitation		(3 963.39)	(3 344.75)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers			
De participations		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises sur provisions et dépréciations		-	-
Transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des produits financiers		-	-
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		-	-
Résultat financier		-	-
Résultat courant avant impôts	5	(3 963.39)	(3 344.75)
<i>(1) dont exportations directes</i>		-	-

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>En euros</i>	Note Annexe	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et dépréciations		-	-
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
Total des produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles		-	-
Résultat exceptionnel		-	-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
RESULTAT NET		(3 963.39)	(3 344.75)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 23 615,94 euros, et le compte de résultat qui dégage une perte de 3 963,39 euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Cette annexe comprend :

- Les faits marquants de l'exercice
- Les principes et méthodes comptables
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Les notes sur le bilan
- Les notes sur le compte de résultat

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président. Ils sont soumis à l'approbation de l'Associé unique.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour la société, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice.

La société n'a eu aucune activité opérationnelle au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La dénomination sociale de la société anciennement dénommée « Orano Project 6 » est devenue « Orano Chinese Project » par décision de l'Associé Unique en date du 8 janvier 2021.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2021 de la société Orano Chinese Project SAS est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et du règlement ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

2.2. Comptes courants financiers

Le compte courant financier avec Orano SA est présenté au poste « Autres créances » lorsqu'il est à l'actif. Dans le cas contraire, il figure au passif dans les « Autres dettes ».

2.3. Informations fiscales

Orano SA s'est constituée, en application de l'article 223A du Code Général des Impôts seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elles et les filiales dont elle détient 95 % au moins du capital. Orano Chinese Project SAS a opté pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2018.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Etat des échéances des créances à la clôture

<i>En euros</i>	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total des créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Actif circulant			
Clients douteux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
- Divers	-	-	-
Groupe et associés (1)	23 615.94	23 615.94	-
Débiteurs divers et autres créances	-	-	-
Total autres créances	23 615.94	23 615.94	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total état des échéances des créances	23 615.94	23 615.94	-

(1) Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, le compte courant financier est présenté en « Autres créances » (voir note 2.2)

4.2. Capitaux propres

En euros	31/12/2020						31/12/2021
		Affectation Résultat (1)	Apport Scission	Résultat de l'exercice	Augmentations	Diminutions	
Capital souscrit	32 100.00	-	-	-	-	-	32 100.00
Primes liées au capital	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(4 853.92)	(3 344.75)	-	-	-	-	(8 198.67)
Résultat de l'exercice	(3 344.75)	3 344.75	-	(3 963.39)	-	-	(3 963.39)
Subventions d'investissement nettes	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Total des capitaux propres	23 901.33	-	-	(3 963.39)	-	-	19 937.94

(1) L'affectation du résultat de l'exercice 2020 a été faite conformément à la décision de l'Associé Unique en date du 8 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société est composé de 3 210 actions de 10 euros chacune conférant toutes les mêmes droits.

Le capital est détenu à 100 % par Orano SA.

4.3. Etat des échéances des dettes à la clôture

<i>En euros</i>	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60.00	60.00	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Total dettes financières	60.00	60.00	-	-
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 618.00	3 618.00	-	-
- Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
- Etat et autres collectivités publiques :				
. Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
. Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
. Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Total autres dettes	3 618.00	3 618.00	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total état des échéances des dettes	3 678.00	3 678.00	-	-

4.4. Charges à payer

<i>En euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60.00	60.00
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total des dettes financières	60.00	60.00
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 412.00	2 412.00
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total autres dettes	2 412.00	2 412.00
Total des charges à payer	2 472.00	2 472.00

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat courant avant impôts comprend :

<i>En euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires des commissaires aux comptes	2 412.00	2 412.00
Frais de publication au greffe du tribunal de commerce	687.15	68.38
Frais de services et de commissions bancaires	864.24	864.37
Total	3 963.39	3 344.75

Orano Chinese Project
Société par actions simplifiée au capital de 32 100 €
Siège social : 125, Avenue de Paris, 92320 Châtillon
817 439 615 RCS NANTERRE

Pour Extrait certifié conforme,



La Secrétaire,
Hassna Elasri

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille ving-deux,
le trente juin,

La Société **Orano**, société anonyme au capital de 132 076 389,00 euros, dont le siège social est situé 125, Avenue de Paris - 92320 Châtillon, immatriculée sous le numéro 330 956 871 au RCS de Nanterre, **agissant en qualité d'Associé Unique** et propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société **Orano Chinese Project** (ci-après « la Société »),

représentée par Monsieur Yann GUILBAUD, Directeur Juridique du Groupe Orano, dûment habilité aux fins des présentes par un pouvoir émis en sa faveur le 1^{er} novembre 2019 par M. Philippe KNOCHE, Directeur Général d'Orano,

Après avoir désigné Mme Hassna ELASRI aux fins d'assurer les fonctions de Secrétaire, habilitée à certifier conforme les statuts de la Société ainsi que les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

[.../...]

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de (3 963, 39) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de l'absence, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice, soit (3 963, 39) euros, au compte « Report à nouveau » dont le montant sera en conséquence porté de (8 198,67) euros à (12 162,06) euros.

En outre, conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

[.../...]

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prévus par la législation en vigueur.

[.../...]



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Orano Chinese Project S.A.S.
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Orano Chinese Project S.A.S.
125 avenue de Paris – 92320 Châtillon

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais, (" private company limited
by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

PricewaterhouseCoopers Audit SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
672006483 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Orano Chinese Project S.A.S.

125 avenue de Paris – 92320 Châtillon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Orano Chinese Project S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2022

KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin
Associé

Séverine Scheer
Associée



Orano Chinese Project SAS

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF.....	6
COMPTE DE RESULTAT (1/2).....	7
COMPTE DE RESULTAT (2/2).....	8
1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	9
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
2.1. Créances et dettes	9
2.2. Comptes courants financiers	9
2.3. Informations fiscales.....	9
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	10
4. NOTES SUR LE BILAN.....	11
4.1. Etat des échéances des créances à la clôture	11
4.2. Capitaux propres.....	12
4.3. Etat des échéances des dettes à la clôture.....	13
4.4. Charges à payer	14
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14

BILAN ACTIF

	Note Annexe	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
<i>En euros</i>					
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Actif immobilisé					
Frais de recherche et de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		-	-	-	-
Total immobilisations corporelles		-	-	-	-
Participations		-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total immobilisations financières		-	-	-	-
Total actif immobilisé		-	-	-	-
Actif circulant					
Matières premières et autres approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Total stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	4.1	23 615.94	-	23 615.94	27 579.33
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total créances		23 615.94	-	23 615.94	27 579.33
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Instruments de trésorerie		-	-	-	-
Disponibilités		-	-	-	-
Total trésorerie		-	-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Total actif circulant		23 615.94	-	23 615.94	27 579.33
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF		23 615.94	-	23 615.94	27 579.33

BILAN PASSIF

<i>En euros</i>	Note Annexe	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	4.2	32 100.00	32 100.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau	4.2	(8 198.67)	(4 853.92)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4.2	(3 963.39)	(3 344.75)
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
Total capitaux propres	4.2	19 937.94	23 901.33
Autres fonds propres			
Produit des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
Total autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
Total provisions pour risques et charges		-	-
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4.3 & 4.4	60.00	60.00
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3 & 4.4	3 618.00	3 618.00
Dettes fiscales et sociales		-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		-	-
Instruments de trésorerie		-	-
Produits constatés d'avance		-	-
Total dettes		3 678.00	3 678.00
Ecarts de conversion passif		-	-
TOTAL GENERAL PASSIF		23 615.94	27 579.33

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

<i>En euros</i>	Note Annexe	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		-	-
Ventes de produits		-	-
Prestations de services		-	-
Chiffre d'affaires (1)		-	-
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		-	-
Transferts de charges		-	-
Autres produits		-	-
Total des produits d'exploitation		-	-
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		-	-
Variation de stocks (marchandises)		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		-	-
Autres achats et charges externes		3 963.39	3 344.75
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-
Salaires et traitements		-	-
Charges sociales		-	-
Dotations d'exploitation		-	-
Autres charges		-	-
Total des charges d'exploitation		3 963.39	3 344.75
Résultat d'exploitation		(3 963.39)	(3 344.75)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers			
De participations		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises sur provisions et dépréciations		-	-
Transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des produits financiers		-	-
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		-	-
Résultat financier		-	-
Résultat courant avant impôts	5	(3 963.39)	(3 344.75)
<i>(1) dont exportations directes</i>		-	-

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>En euros</i>	Note Annexe	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et dépréciations		-	-
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
Total des produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles		-	-
Résultat exceptionnel		-	-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
RESULTAT NET		(3 963.39)	(3 344.75)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 23 615,94 euros, et le compte de résultat qui dégage une perte de 3 963,39 euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Cette annexe comprend :

- Les faits marquants de l'exercice
- Les principes et méthodes comptables
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Les notes sur le bilan
- Les notes sur le compte de résultat

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président. Ils sont soumis à l'approbation de l'Associé unique.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour la société, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice.

La société n'a eu aucune activité opérationnelle au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La dénomination sociale de la société anciennement dénommée « Orano Project 6 » est devenue « Orano Chinese Project » par décision de l'Associé Unique en date du 8 janvier 2021.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2021 de la société Orano Chinese Project SAS est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et du règlement ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêtés des comptes.

2.2. Comptes courants financiers

Le compte courant financier avec Orano SA est présenté au poste « Autres créances » lorsqu'il est à l'actif. Dans le cas contraire, il figure au passif dans les « Autres dettes ».

2.3. Informations fiscales

Orano SA s'est constituée, en application de l'article 223A du Code Général des Impôts seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elles et les filiales dont elle détient 95 % au moins du capital. Orano Chinese Project SAS a opté pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2018.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Etat des échéances des créances à la clôture

<i>En euros</i>	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total des créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Actif circulant			
Clients douteux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
- Divers	-	-	-
Groupe et associés (1)	23 615.94	23 615.94	-
Débiteurs divers et autres créances	-	-	-
Total autres créances	23 615.94	23 615.94	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total état des échéances des créances	23 615.94	23 615.94	-

(1) Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, le compte courant financier est présenté en « Autres créances » (voir note 2.2)

4.2. Capitaux propres

En euros	31/12/2020					31/12/2021	
		Affectation Résultat (1)	Apport Scission	Résultat de l'exercice	Augmentations	Diminutions	
Capital souscrit	32 100.00	-	-	-	-	-	32 100.00
Primes liées au capital	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	(4 853.92)	(3 344.75)	-	-	-	-	(8 198.67)
Résultat de l'exercice	(3 344.75)	3 344.75	-	(3 963.39)	-	-	(3 963.39)
Subventions d'investissement nettes	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Total des capitaux propres	23 901.33	-	-	(3 963.39)	-	-	19 937.94

(1) L'affectation du résultat de l'exercice 2020 a été faite conformément à la décision de l'Associé Unique en date du 8 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société est composé de 3 210 actions de 10 euros chacune conférant toutes les mêmes droits.

Le capital est détenu à 100 % par Orano SA.

4.3. Etat des échéances des dettes à la clôture

<i>En euros</i>	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60.00	60.00	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Total dettes financières	60.00	60.00	-	-
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 618.00	3 618.00	-	-
- Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
- Etat et autres collectivités publiques :				
. Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
. Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
. Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Total autres dettes	3 618.00	3 618.00	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total état des échéances des dettes	3 678.00	3 678.00	-	-

4.4. Charges à payer

<i>En euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60.00	60.00
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total des dettes financières	60.00	60.00
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 412.00	2 412.00
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Total autres dettes	2 412.00	2 412.00
Total des charges à payer	2 472.00	2 472.00

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat courant avant impôts comprend :

<i>En euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires des commissaires aux comptes	2 412.00	2 412.00
Frais de publication au greffe du tribunal de commerce	687.15	68.38
Frais de services et de commissions bancaires	864.24	864.37
Total	3 963.39	3 344.75